



## AVIS PUBLIC

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement no. 286-2025 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné comme suit :

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

Un AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Carole-Anne Jacques greffière-trésorière de la Municipalité à l'effet de :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 1<sup>er</sup> décembre 2025 le projet de règlement No. 286-2025 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement No. 286-2025 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 12 janvier 2026 à 19h30 à la municipalité de Saint-Victor au 287 rue Marchand à Saint-Victor.

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation à la municipalité de Saint-Victor au 287 rue Marchand à Saint-Victor durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au <https://www.st-victor.qc.ca> onglet municipalité/administration/projets de règlement en cours

Donné à Saint-Victor, le 3 décembre 2025

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit, à l'hôtel de ville situé au 287 rue Marchand ainsi que sur le site web de la municipalité <https://www.st-victor.qc.ca> onglet municipalité/administration/avis public en date du 3 décembre 2025.

---

Carole-Anne Jacques  
Directrice générale et greffière-trésorière